



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 28 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 22 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL.

**Absents excusés** : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
Madame TERRIER

**Absents** : Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-034 AVIS PARC EOLIEN CENTRE MANCHE**

Entendu l'exposé du Maire :

Du 3 janvier au 7 mars 2022, puis du 25 avril au 16 mai 2022 se tient une concertation sur le projet de nouveau parc éolien au large de la Normandie, au sein de la zone « Centre Manche » placée sous l'égide de trois garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette concertation fait suite à l'annonce du premier ministre, le 28 août 2021, d'installer un nouveau parc éolien au large de la Normandie. Le projet prévoit l'installation de **75 à 125 éoliennes en mer à une quarantaine de kilomètres des côtes de la Manche, du Calvados et de la Seine-Maritime**. Le parc sera implanté à environ 45 km de la Côte de Nacre, avec une mise en service prévue en 2031. Le nouveau parc d'une puissance de **1,5 Gigawatt** pourra produire l'équivalent de la consommation annuelle d'un million de foyer.

Le rapport du Ministère de la Transition Ecologique consécutif au débat public (novembre 2019-août 2020) portant sur un projet en mer au large de la Normandie et son raccordement, a en effet conclu au sujet de la zone de 500 km<sup>2</sup> retenue, que « cette zone est suffisamment vaste pour permettre éventuellement le développement ultérieur d'un second parc éolien ».

Le conseil municipal,

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de parc éolien Centre Manche.

VOTE : POUR : 10 – ABSTENTION : 5 – CONTRE :



Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS

- 5 MAI 2022

COURRIER